

**Mairie de BROZE**

39 Rue des Hauts de Broze  
81600 BROZE

Tel. : 05.63.33.17.18 – email : mairie.broze@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
005/2022**

Le Maire de la commune de **BROZE**,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2112-1 et suivants

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2121-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de la route,

Vu le règlement sanitaire départemental,

**Vu la demande présentée par Le Comité des Fêtes de BROZE, à l'occasion de l'organisation de l'apéro-concert à Broze, le samedi 24 septembre 2022.**

**A R R Ê T E**

Art. 1° : Les demandeurs sont autorisés à occuper le domaine public communal, devant, autour et à l'intérieur de la salle communale, la route du Village, à partir de l'entrée du village (niveau intersection impasse Borie Constant) jusqu'à la sortie du village (niveau intersection Route du Lavoir) du samedi 24 à 16 H au dimanche 25 septembre 2022 à 3 H, pour permettre la mise en place et l'organisation de l'apéro-concert.

Art. 2° : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour le samedi 24 à partir de 16 H jusqu'au dimanche 25 septembre 2022 à 3 H.

Art. 3° : Les demandeurs veilleront à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs des permissionnaires.

Art. 4° : Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de GAILLAC.
- ✓ Le SDIS.
- ✓ Les organisateurs de la manifestation,

Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Broze, le 09/09/2022  
Le Maire, Patrick LAGASSE

